

Synthèse du programme de Formation - CREPS AURA - BP JEPS APT  
Référentiel de certification – ref. arrêté du 21 juin 2016 (NOR : VJSF1617213A) Annexe I

**UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention APT : 140 h**

OI du Réf. de Certification	Descriptif de l'activité	Contenus de formation	h en OF
<b>UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités physiques pour Tous »</b>			
<b>OI 3.1 - Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b>			
OI 3.1.1 - Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation	<p>Il/elle évalue le niveau nécessaire pour la pratique de l'activité dans le milieu concerné,                      Il/elle s'assure de la capacité de chacun à pratiquer en toute sécurité,                      Il/elle initie à une pratique d'activité physique dans un objectif de bien-être et de santé,</p>	<p>Maîtriser les modèles pédagogiques pour pouvoir déterminer celui qui sera adapté à la situation                      Connaissance de la didactique des différentes activités                      Adaptation d'un projet pédagogique aux ressources intrinsèques du public et à ses motivations.                      Connaître la culture spécifique des différentes activités pour tous</p>	
OI 3.1.2 - Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle	<p>Il/elle identifie les caractéristiques des différents publics                      Il/elle étudie les caractéristiques des personnes qu'il va encadrer, leur potentiel, leur état de santé et leurs demandes,                      Il/elle suit l'évolution des demandes, des comportements des différents publics,                      Il/elle évalue les capacités physiques nécessaires et l'état de santé des personnes à pratiquer une activité physique,                      Il/elle évalue les comportements à risque liés à chaque activité et à chaque milieu de pratique,                      Il/elle évalue les capacités physiques et psychologiques des pratiquants ainsi que leur niveau de pratique.                      Il/elle s'adapte aux différents publics qu'il gère avec comme objectif le bien-être et l'intégrité des pratiquants, dans le respect des règles de sécurité.</p>	<p>Elaboration du projet d'animation : de la séance au cycle                      Contexte sécuritaire et réglementaire de l'animation en APT                      L'acte pédagogique de l'éducateur sportif                      Méthodologie de l'évaluation d'une animation APT</p>	<b>70</b>
OI 3.1.3 - Organiser la séance ou le cycle	<p>Il/elle donne les consignes qui évitent de mettre en danger la sécurité des pratiquants aussi bien que d'autrui,                      Il/elle donne les règles spécifiques de la pratique concernée en tenant compte du milieu dans lequel le groupe évolue en dégageant les aspects particuliers de ces milieux et en prenant en compte les risques éventuels.                      Il/elle met les personnes en situation,                      Il/elle écoute le groupe et fait émerger des questions et des suggestions.</p>	<p>Conception et Mise en œuvre d'un cycle pédagogique en milieu scolaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré)                      Désignation des objectifs et élaboration du cycle.                      Connaissance des protocoles spécifiques aux APS notamment en matière de sécurité des pratiques.                      Travail collaboratif avec les enseignants pour la constitution du projet pédagogique validé par l'inspection académique.                      Connaissance des différents acteurs (EN, CT, USEP, UNSS)                      Formation du projet pédagogique détaillé</p>	

OI du Réf. de Certification	Descriptif de l'activité	Contenus de formation	h en OF
<b>OI 3.2 -Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b>			
OI 3.2.1 - Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs	<p>Il/elle prend en compte les conditions de déroulement des activités, leurs évolutions possibles et prévoit les adaptations le cas échéant,</p> <p>Il/elle repère les besoins, les attentes, les motivations des différentes catégories d'âge et de public qu'il va encadrer,</p> <p>Il/elle formule des objectifs compatibles avec les potentialités de chaque public,</p>	Validation du projet pédagogique et ajustement de l'objectif par un bilan intermédiaire à mi cycle.	7
OI 3.2.2 - Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités.	<p>Il/elle choisit et programme les activités en regard des objectifs poursuivis,</p> <p>Il/elle définit les contenus de séances pour satisfaire à la découverte, à la sensibilisation ou à l'initiation des pratiques d'activités physiques et sportives visées,</p>	Réalisation des séances du cycle pédagogique en milieu scolaire et de l'action de fin de cycle (Séjour itinérant à vélo)	50
OI 3.2.3 - Adapter son action pédagogique	<p>Il/elle détermine une stratégie d'intervention pour susciter l'intérêt et l'accroche du public,</p> <p>Il/elle prévoit des réorientations possibles de son action pédagogique.</p>	Techniques d'animation de groupe restreint Adaptations des solutions pédagogiques proposées Modification ou refonte du projet pédagogique	3
<b>OI 3.3 -Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'animation</b>			
OI 3.3.1 - Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés	<p>Il/elle évalue les acquis, la qualité de ses prestations selon les critères et indicateurs, préalablement définis,</p> <p>Il/elle prévoit les indicateurs d'évaluation et les critères de réussite,</p> <p>Il/elle compare les résultats de son action aux objectifs,</p>	Elaboration de méthodes de questionnement du public Questionnaire oral ou écrit - Enquête de satisfaction Création de fiche d'évaluation et de fiche d'autoévaluation	3
OI 3.3.2 - Evaluer son action	<p>Il/elle régule et évalue en permanence son action,</p> <p>Il/elle analyse les rapports individu / milieu de pratique induits par son activité,</p> <p>Il/elle élabore et renseigne des fiches d'observation et de bilan</p> <p>Il/elle réalise un bilan financier à la fin de son action,</p>	Prise en compte des éléments d'information recueillis pour modifier en conséquence le projet pédagogique Connaissance des indicateurs de progression Techniques d'analyse et d'auto-évaluation	3
OI 3.3.3 - Evaluer la progression des pratiquants	<p>Il/elle suit l'évolution des demandes, des comportements des différents publics,</p> <p>Il/elle analyse les problèmes rencontrés,</p> <p>Il/elle propose d'éventuelles améliorations ou modifications.</p>	Concevoir des variables d'ajustement selon l'avancement de l'action et les critères de réussite. Moduler les choix pédagogiques	4

**UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans le champ des Activités Physiques pour Tous: 273 h**

OI du Réf. de Certification	Descriptif de l'activité	Contenus de formation	h en OF
<b>UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans le champ des Activités Physiques pour Tous</b>			
<b>OI 4.1 - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la Mention</b>			
OI 4.1.1 - Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles	Il/elle maîtrise les gestes techniques et est capable de faire des démonstrations.	Pratique personnelles et collective des APS dans les trois familles d'activité. Perfectionnement dans les activités d'entretien corporel : gym d'entretien, expression corporelle,... Connaissance des organisations fédérales et professionnelles des APS	70
	Il/elle maîtrise l'utilisation du matériel technique et connaît les conduites professionnelles nécessaires à son action.		
	Il/elle effectue les démonstrations d'utilisation du matériel de secours, Il/elle gère son stress et sa fatigue,		
OI 4.1.2 - Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la famille d'activité concernée	Il utilise les méthodes et les gestes techniques adaptés dans un souci d'apprentissage.	Didactique spécifique à chaque APS Connaissance des règles de pratique des APS Déontologie des pratiques en Sports de Nature (conflits d'usage, partage des espaces, connaissances des différents champs réglementaires)	50
	Il/elle explicite les fondamentaux théoriques et techniques de chaque activité physique d'entretien corporel concernée		
	Il/elle explicite les fondamentaux théoriques et techniques de chaque activité physique ludique concernée Il/elle explicite les fondamentaux théoriques et techniques de chaque activité physique de pleine nature concernée		
OI 4.1.3 - Adapter les techniques en fonction des publics	Il/elle évalue le niveau nécessaire pour la pratique de l'activité dans le milieu concerné.	Constitution de fiches « repères » permettant le suivi de la progression tout au long du cycle Prise en compte des éléments d'information recueillis pour modifier en conséquence le projet pédagogique	21
	Il/elle s'assure de la capacité de chacun à pratiquer en toute sécurité.		
	Il/elle détermine des choix pédagogiques pertinents et permettant de répondre aux attentes formulées au travers de l'évaluation Il/elle conçoit des variables d'ajustement selon l'avancement de l'action		

OI du Réf. de Certification	Descriptif de l'activité	Contenus de formation	h en OF
<b>OI 4.2 - Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention</b>			
OI 4.2.1 - Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline	<p>Il/elle respecte et fait respecter les règlements en vigueur.</p> <p>Il/elle se réfère au cadre réglementaire des activités physiques ou sportives et de la protection des mineurs.</p>	<p>Connaissances des règlements de chaque discipline Modalités de gestion des équipements sportifs. Modalités de gestion des Espaces Sites et Itinéraires de Pratiques des SDN et règles particulières pour les mineurs</p>	28
OI 4.2.2 - Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique	<p>Il/elle fait appliquer la réglementation en vigueur.</p> <p>Il/elle veille au bon fonctionnement du groupe dans les différents milieux de pratique.</p> <p>Il/elle respecte et fait respecter la sécurité des personnes et celle particulière au milieu.</p>	<p>Connaissances professionnelles relatives au respect de la législation et de la réglementation sportive</p>	20
OI 4.2.3 - Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque	<p>Il prévient les comportements à risques pour la santé du pratiquant.</p> <p>Il/elle s'adapte aux différents publics.</p> <p>Il/elle observe le fonctionnement de son groupe,</p>	<p>Connaissance des risques dans l'animation et la pratique des activités physiques et sportives de pleine nature pour prévenir les risques encourus par les pratiquants et les tiers du fait de l'exercice de l'activité.</p>	14

OI du Réf. de Certification	Descriptif de l'activité	Contenus de formation	h en OF
<b>OI 4.3 - Garantir des conditions de pratique en sécurité</b>			
OI 4.3.1 - Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité	<p>Il met en place et vérifie le matériel</p> <p>Il équipe les personnes avec le matériel adéquat.</p> <p>Il utilise le matériel et les méthodes adaptés.</p> <p>Il utilise et fait utiliser les protections nécessaires.</p>	<p>Gestion du matériel et des EPI</p> <p>Normes et homologation des enceintes sportives</p> <p>Notion d'ERP</p> <p>Obligations réglementaires</p>	14
OI 4.3.2 - Aménager la zone de pratique ou d'évolution	<p>Il reconnaît les différents milieux d'intervention, aussi bien en intérieur qu'en extérieur, en prenant en compte les aspects particuliers de ces milieux et leur dangerosité.</p> <p>Il prévoit les incidences de sa pratique sur l'environnement.</p> <p>Il sensibilise les personnes à l'environnement de la pratique.</p> <p>Il reconnaît les lieux et les itinéraires de ses actions.</p> <p>Il s'informe des variables qu'il peut avoir à assumer en fonction des milieux d'évolution (conditions climatiques...).</p>	<p>Connaissance et respect des contraintes des milieux de pratiques</p> <p>Contraintes des milieux (urbain, péri-urbain, naturel, montagnard...)</p> <p>Maîtrise des outils cartographiques et de navigation (carte, GPS, SIG et ressources numériques)</p> <p>Météorologie appliquée à la pratique des APS</p>	35
OI 4.3.3 - Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution	<p>Il reconnaît les différents sites d'activité et aménage si besoin l'espace de réalisation avec le souci de la sécurité du public.</p> <p>Il recense et vérifie les équipements et le matériel à sa disposition en tenant compte des normes.</p> <p>Il se tient informé de l'évolution du matériel et des normes de pratique.</p>	<p>Différents statuts des équipements sportifs</p> <p>Procédures d'homologation et capacités d'accueil</p> <p>Connaissance des la durée de vie des équipements (EPI)</p> <p>Classements des itinéraires de pratique des APS</p>	28